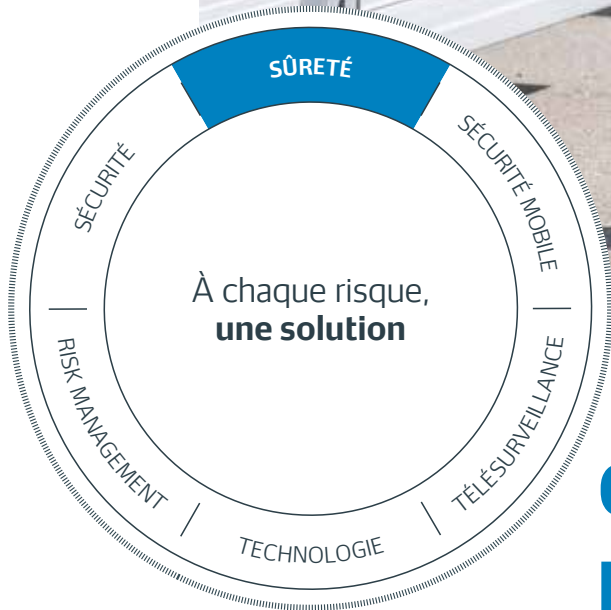


FORMATION

## Former au métier d'agent de prévention et de sécurité



## Certificat de qualification professionnelle APS

Formation Agent de prévention et de sécurité

**L'obtention de la carte professionnelle est obligatoire pour toute personne exerçant une fonction d'agent de sécurité. Securitas forme vos collaborateurs à l'obtention de ce certificat.**

# Formation : Certificat de qualification professionnelle APS

Formation Agent de prévention et de sécurité

## Objectifs pédagogiques de la formation

A l'issue de la formation, le stagiaire devra avoir acquis les connaissances théoriques et pratiques nécessaires à l'emploi et à la fonction d'agent de prévention et de sécurité



### Durée

175 heures  
hors examen



### Code stage

CQC179  
CQA179 (alternance)



### Public

Toute personne souhaitant exercer les fonctions d'agent de sécurité privée



### Pré-requis

Etre en possession du N° d'autorisation préalable ou provisoire délivré par le CNAPS (Livre VI du Code de la sécurité intérieure)  
Niveau français requis : niveau B1 du CECRL

## Programme

- + Secourisme
- + Environnement juridique
- + Gestion des conflits
- + Module stratégique
- + Prévention des risques d'incendie
- + Modalité d'appréhension au cours de l'exercice du métier
- + Sensibilisation aux risques terroristes
- + Module professionnel
- + Palpation de sécurité et inspection des bagages
- + Surveillance par moyens électroniques de sécurité
- + Gestion des risques
- + Module événementiel spécifique
- + Gestion des situations conflictuelles dégradées
- + Module industriel spécifique

## Moyens pédagogiques

**Le programme de formation ainsi que les moyens matériels et pédagogiques sont conformes aux obligations prévues par l'arrêté du 27 juin 2017.**

La formation alterne apports théoriques et études de cas pratiques.

## Évaluation de formation

- Mise en situation/exercices pratiques (PC de sécurité, rondes, interventions,...)
- QCM d'évaluation des connaissances acquises
- Formation qualifiante validée par un examen final devant un jury

## Références/recommandations

**Arrêté du 27 Juin 2017** portant cahier des charges applicable à la formation initiale aux activités privées de sécurité.

## Recyclages et formations complémentaires

- **Maintien et actualisation des compétences SST :**  
le SST doit suivre une formation de maintien et actualisation des compétences (MAC) dans les 24 mois (de date à date) qui suivent la formation initiale